

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20190620\_16 du 20 juin 2019**

Direction de l'Animation et de la Jeunesse

---

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 14 juin 2019, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Christian AMBARD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Georges TRANCHARD - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christine CHALAND pouvoir à Marcelle GIMENEZ  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Sandrine GUILLEMIN  
Danielle KESSLER pouvoir à Louis PROTON  
Bruno GENTILINI pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET  
Françoise POUCHON pouvoir à Hubert BLAIN  
Jérémy FAVRE pouvoir à Raphael PERRICHON  
Damien BERTAUD pouvoir à Alain GODARD  
François PERROT pouvoir à Joëlle SECHAUD

### **Objet : Attribution de subventions "Bourse Initiatives Jeunes" 2019**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 1 ;

Vu la délibération n°2012-12-15 du 20 décembre 2012 relative à la création de la « Bourse Initiatives Jeunes – Talents d'Or » ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 11/06/2019

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Cette année marque la 7ème édition du dispositif Bourse Initiatives jeunes, créée par délibération du 20 décembre 2012.

Par cette bourse, la Ville a pour objectifs de soutenir les initiatives et les projets présentés par les jeunes et favoriser ainsi l'apprentissage de la citoyenneté, la consolidation de l'estime de soi et le développement de leurs compétences.

Cette bourse permet d'accompagner financièrement mais également méthodologiquement des jeunes Oullinois âgés de 15 à 25 ans dans la réalisation de leurs projets.

Depuis sa mise en œuvre, la Ville a financé vingt-et-un projets concernant cent-deux jeunes.

Dans ce cadre, la commission « Bourse Initiatives Jeunes » réunie le 20 mai 2019 propose d'attribuer :

- 200 € à Loïc TREBIGNAUD, Barbara FRITSCH, Ines BOUTITIE, Clémentine ROUSSELLE pour un projet humanitaire au Népal, du 31 juillet au 28 août 2019.

Le projet se déroule dans le village de Saldum, district de Dhading, partie centrale népalaise.

Ce groupe constitué de 4 Oullinois, fait partie des Scouts et Guides de France d'Oullins.

L'objectif du projet est de participer à la construction d'un centre d'accueil dans le village afin de permettre le suivi scolaire et l'animation pour les enfants du village et des villages voisins. Tout au long de l'été différents groupes de volontaires vont se relayer pour réaliser cette construction.

Ce projet est en partenariat local avec l'association Warm Up Népal

Le montant total du projet est de 6 860 €.

Le montant de la bourse sera versé à Loïc TREBIGNAUD pour le compte du groupe.

- 400 € à Yaëlle LEBOURG, Clara UZIO, Léana COLIN, Sarra BENHAMOU pour un projet de solidarité international au Népal, du 12 juillet au 5 août 2019.

Ce groupe constitué de 3 Oullinois et 1 Saint-Genois fait partie de l'association Actes, Association de Coopération des Territoires du Monde pour l'Education et la Santé.

Le projet se base essentiellement sur les thèmes de la santé et de l'éducation, dans une démarche de développement durable. L'action se déroule dans le village de KagatiGaun au sein du dispensaire (gestion du stock et mise en place d'un carnet de santé en collaboration avec l'équipe), de l'école (éducation à la santé collective et individuelle, initiation à l'anglais) et auprès de la population (permettre aux veuves du village d'avoir une meilleure sécurité sanitaire et économique par la mise en place d'un système de coopération solidaire).

Ce projet est en partenariat local avec l'association HomesNepal.

Le montant total du projet est de 8 684 €.

Le montant de la bourse sera versé à Yaëlle LEBOURG pour le compte du groupe.

- 500 € à Mehdi JAOUADI pour un projet numérique intitulé « Classam ».

Mehdi JAOUADI crée, seul, une plateforme numérique sécurisée et modérée, qui permet de faciliter les échanges entre tous les membres d'une même classe. Collégiens, lycéens, enseignants pourraient ainsi communiquer entre eux, partager du contenu, s'entraider. L'application est en cours de développement.

Ce projet est sélectionné pour le concours national « Start up toi même » (ouvert aux 13-17 ans) et arrive 4ème en décembre 2018, remporte le premier prix du « Trophée Initiative » en février 2019, est sélectionné chez l'incubateur Lyon Start Up en Mars 2019. Mehdi JAOUADI est accompagné, entre autre, par Datagalaxy, entreprise lyonnaise. Le montant total du projet est de 4 000 €. Le montant de la bourse sera versé à Mehdi JAOUADI.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
Abstention(s) :  
Alain GODARD - Damien BERTAUD

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 200 € (deux cents euros) versée à Loïc TREBIGNAUD pour le projet « Népal ».

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 400 € (quatre cents euros) versée à Yaëlle LEBOURG pour le projet « solidarité Népal ».

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 500 € (cinq cents euros) versée à Mehdi JAOUADI pour le projet « Classam ».

**PRÉCISE** que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2019 au chapitre 67-422-6714.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille dix neuf, le vingt juin**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*